

L'an deux mille dix, le douze avril à 20 h, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 02 avril 2010, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 21

Etaient présents : BOURBONNAIS J.C., GADET M., LAUBIE D., LANORE R., LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., CHOMET L., RISPAL N., CHANEBOUX D., GOUBAY P., FALEMPIN A., MOMPIED J.P., SECOND J.F., FAVODON B., PEYRIN G., CHARBONNEL P., BERAUD N., LAMAISON M.H., AGÉE M..

Excusés : CAILLET P., TARDIF J.F., PEYNET L., MOREL P., ROUGIER M., MUSELIER J.P., SIMON M.

Secrétaire de séance : CHANEBOUX Daniel

**Désignation d'un secrétaire de séance : CHANEBOUX Daniel**

**Budget Général : Signature marché de travaux Rue du Mas et Sous le Courtier**

Le vice président chargé de la voirie expose que la commune de Beauregard-Vendon a souhaité réaliser des travaux d'aménagement et de viabilisation des Rues du Mas et Sous le Courtier, financés dans le cadre d'une PVR (Participation pour Voies et Réseaux).

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée. Un Avis d'Appel Public à Concurrence a été publié le 13 janvier 2010.

Après vérification et analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de l'entreprise SNC EIFFAGE pour un montant de 131 240 € HT, offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères énoncés au règlement de consultation.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet de marché d'Aménagement des Rues du Mas et Sous le Courtier sur la Commune de Beauregard-Vendon
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise SNC EIFFAGE pour un montant de travaux de 131 240,00 € HT soit 156 963,04 € TTC.

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le projet de marché cité ci-dessus et autorise le président à signer le marché, à l'unanimité des présents.

**Budget Général : Vote de la fiscalité 2010.**

Le président donne lecture de la feuille de notification des taux d'imposition de la compensation relais et des taxes additionnelles prévisionnelles de 2010.

Le président propose les taux suivants :

<b>Taxe Habitation :</b>	<b>0.525%</b>		
<b>Foncier Bâti :</b>	<b>0.943%</b>	Produit Attendu :	79.089 €

**Foncier Non Bâti : 4.150%**

**Taux Relais de cotisation foncière des entreprises: 12.00 %**

Bases prévisionnelles : 5.986.000 €      Produit Attendu : 718.320 €

**Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Produit attendu 664.606,97 €

**Taux 2010 : 16.58%**

*Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine pour l'année 2010:*

*par 21 voix pour le vote des taux d'imposition Taxe Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taux Relais de CFE et le taux de Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères.*

### **Budget Jeunesse : convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les ALSH**

Le vice président chargé de la commission jeunesse expose au conseil communautaire la convention d'objectifs et de financement proposée entre la CAF 63 et la CCCC. Cette convention a pour but de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versements de la prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement, et ce suite à la modification du mode de calcul de la prestation de service ordinaire qui prend dorénavant en compte les heures effectives de présence des enfants.

La durée de la convention court du 01/01/2010 au 31/12/2012.

Le conseil communautaire après lecture des termes de la convention, et après avoir délibéré entérine à l'unanimité des présents la signature de cette convention.

### **Budget Général – Détail des dépenses aux comptes 6554 / 6574 / 657363 /6281 pour l'exercice 2010:**

Le président présente au conseil communautaire le budget primitif 2010 section de fonctionnement et expose le détail des comptes ci –dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>BP2010</b>
<b>6554</b>	<b>cotisat° organis, de regroup</b>	<b>736 123,37 €</b>
	SBA TEOM	664 555,50 €
	SMADC Contribution Générale	13 294,40 €
	Office de Tourisme Intercommunautaire	16 052,58 €
	Fonds de Mutualisation A89	8 916,89 €
	Cotisation SICC Générale + PFT	33 304,00 €
<b>65735</b>	<b>sub de fonction, grpts collec,</b>	<b>20 000,00 €</b>
	participation budget SyMPA	20 000,00 €
<b>6574</b>	<b>sub de fonct, org, droits privés</b>	<b>16 000,00 €</b>
	Subventions Façades	8 000,00 €
	Ecole de musique	8 000,00 €
<b>73961</b>	<b>attribution de compensation</b>	<b>9 948,61 €</b>
	Attribution de Compensation	9 948,61 €
<b>657363</b>	<b>Service à caractère administratif</b>	<b>242 614,73 €</b>
	Budget Jeunesse CLSH	155 904,73 €
	Budget Social EHPAD	86 710,00 €
	Budget social (autre SAD)	0,00 €

6281	Concours divers (cotisations...)	20 681,94 €
	ARPA 63 / ARDTA	500,00 €
	Association président cc 63	487,37 €
	CAUE 63	700,00 €
	CEE 63	850,00 €
	Mission Locale Limagne	7 809,00 €
	Plateforme Initiative Locale	200,00 €
	SMADC Informatique	3 635,57 €
	SIET Brayauds et Combrailles	6 000,00 €
	Agrireplacement	500,00 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine le versement de ces sommes aux différentes structures citées.

### **Budget Général et Social : adhésion et affiliation à différents organismes**

Le Président rappelle au conseil communautaire que toute adhésion à un organisme doit être autorisée par l'assemblée délibérante. Compte tenu de la multiplication des partenaires au fil du temps il est nécessaire de lister les structures auxquelles la collectivité est affiliée et d'en autoriser les cotisations.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, autorise le versement de cotisations et contributions aux organismes désignés ci-dessous :

Agrireplacement  
 ARPA 63 / ARDTA  
 Association président CC 63  
 CAUE 63  
 Comité Expansion Ecomique 63  
 CLICGérontologique des Combrailles  
 Ecole de musique inter Combronde  
 Mission Locale Limagne  
 Plateforme Initiative Locale  
 SBA TEOM  
 SICC Général + PFT  
 SIET Brayauds et Combrailles  
 SMADC Contribution Générale  
 SMADC Fonds de Mutualisation A89  
 SMADC Informatique  
 SMADC Office de Tourisme Intercommunautaire  
 SyMPA part selon statuts

## **Vote des Budgets Primitifs 2010.**

Le président et les vice-présidents présentent au conseil communautaire les budgets primitifs 2010 des différentes compétences. Le président précise que ces éléments ont été traité soit en bureau, soit en commission et sont le résultat du débat d'orientation budgétaire de la collectivité.

	<b>Budgets primitifs2010</b>		
<b><u>Budgets:</u></b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>total</b>
<b>Général</b>	2 426 210,88 €	5 676 878,01 €	8 103 088,89 €
<b>Social</b>	246 335,23 €	23 068,51 €	269 403,74 €
<b>Jeunesse</b>	497 915,11 €	93 240,86 €	591 155,97 €
<b>Bâti locatif</b>	3 500,00 €	322 216,02 €	325 716,02 €
<b>ZAE la Varenne</b>	1 156 375,98 €	1 809 739,47 €	2 966 115,45 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, entérine à l'unanimité des présents les budgets primitifs 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.